

1. CONTEXTE

Les villages du Parc naturel possèdent une architecture rurale de qualité qui affirme une identité propre à notre cadre de vie et à nos paysages. Aujourd'hui, beaucoup de bâtiments de fermes, mais aussi d'anciennes cures ou d'anciennes écoles retrouvent une nouvelle affectation, notamment en logement. Tous ces bâtiments, construits en harmonie avec leur environnement, se découpent dans le paysage et méritent une attention particulière. Mais le patrimoine rural, c'est aussi le petit patrimoine (calvaires, fontaines, monuments, bornes, puits, ... et les arbres remarquables), témoin de l'histoire locale et garant de la mémoire des lieux.

2. ENJEU PAYSAGER

La préservation et la valorisation de ces éléments identitaires et attractifs des villages doivent s'inscrire de manière forte et durable dans nos actions afin de préserver la qualité paysagère du terroir.



3. PRINCIPES

La rénovation ou la réhabilitation d'un élément du patrimoine rural, quel que soit son affectation, demande une étude architecturale de qualité afin notamment d'intégrer les concepts du confort moderne. Il faut veiller à ne pas dénaturer l'ensemble architectural, notamment l'ancien corps de ferme lors de l'extension d'une exploitation agricole ou de sa transformation en logement(s). La valorisation du patrimoine c'est aussi le maintien et le bon entretien des espaces ouverts contigus et de la végétation.



L'inscription d'un bien à l'Inventaire du patrimoine culturel immobilier ou un bien repris sur la liste éligible en tant que Petit patrimoine populaire lui reconnaît une qualité patrimoniale au niveau local (à la différence du classement, qui identifie la qualité patrimoniale d'un bien au niveau régional)

4. RECOMMANDATIONS

- Il faut adapter le programme de logements au volume existant. L'extension du bâtiment par la construction d'une annexe permettra de rencontrer les besoins en volume des nouveaux habitants.
- Il faut conserver les caractéristiques des ouvertures, notamment lors de réaffectation de granges, d'étables, ...
- La lecture de la façade avant ne doit pas être troublée par la création non maîtrisée d'ouverture. Les concepts modernes de l'architecture en la matière sont tout à fait compatibles.
- Le choix des matériaux se fera en harmonie avec le bâtiment existant dans son contexte environnemental.
- Chaque élément patrimonial existant doit être conservé et remis en valeur afin de garder la mémoire du lieu.

5. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

- Dans les projets d'extension d'exploitations agricoles, il faut veiller à ne pas dénaturer les corps de fermes anciens. Le(s) nouveau(x) bâtiment(s) sera(ont) étudié(s) de manière à assurer l'harmonie de l'ensemble (implantation, gabarits, couleurs) et la mise en valeur du bâti ancien.
- La valorisation du bâti dans le paysage passe également par l'entretien du patrimoine arboré attenant et des espaces ouverts dans lesquels ces éléments s'inscrivent.



6. OUTILS ET REFERENCES

- « *Le petit patrimoine populaire wallon* », subvention de la Région wallonne, DGO4, http://lamspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/patrimoine/views/Documents/Restauration/PPPW_Note_explicative.pdf
- « *Inventaire du patrimoine culturel immobilier* », DGO4, http://lamspw.wallonie.be/dgo4/site_ipic/
- « *Le patrimoine monumental de la Belgique – Wallonie -arrondissement de Tounai* », n° 6.1 et 6.2, Ministère de la Culture française, 1978
- « *Le patrimoine monumental de la Belgique – Wallonie - arrondissement de Ath* », n° 13.1 et 13.2, Ministère de la Culture française, 1988
- « *Architecture rurale de Wallonie : Tournaisis* », Pierre Mardaga éditeur, Liège 1984
- « *RGBSR, le Plateau limoneux hennuyer* ». MRW, DGATLP, 1997.
- « *Petite maison – Tournaisis* », Cellule d'Assistance Architecturale de l'URW, Coll. Fiches de décryptage de la FRW
- « *Petits ensembles– Tournaisis* », Cellule d'Assistance Architecturale de l'URW, Coll. Fiches de décryptage de la FRW
- « *Grand quadrilatère – Tournaisis* », Cellule d'Assistance Architecturale de l'URW, Coll. Fiches de décryptage de la FRW.
- Publications du « Cercle d'histoire et d'archéologie des Deux Vernes ».
- Publications de la « Mercuriale, Cercle d'histoire et d'archéologie Louis Sarot »
- Publications de l' « Association pour la sauvegarde du patrimoine de Beloeil (ASPB) »
- Publications de la « Fondation de Pévèle ». www.fondationdepevele.com
- « *Fermes de Pévèle, histoire et patrimoine* », Société Historique du Pays de Pévèle, 2016.
- Publications du « Cercle d'Histoire de la vallée du Rieu de Barges »
- Publications de « Ligne4 - Cercle de la mémoire des villages de Blandain, Froyennes, Hertain, Lamain, Marquain, Orcq »
- « *L'habitat rural traditionnel du Parc naturel des Plaines de l'Escaut* », PNPE, 2010

7. LEGISLATION

Dispositions relatives au patrimoine

Code wallon du Patrimoine

Règlement général sur les bâtisses en site rural (Bas plateau hennuyer)

Guide Régional d'Urbanisme (GRU) : Art. 417 à 420 et 429 à 430

Patrimoine arboré

CoDT : Art. R.IV.4-6 à 10

